

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Jessie Bérubé	Numéro de permis 2021094	Date d'inspection Le 02 août 2023	
Nom de l'établissement Centre Éducatif Les Farfeloups Ltée		Numéro de téléphone (506) 253-9924	
Adresse 154 rue Canada Saint-Quentin NB E8A 1G7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement le matin pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est conforme lors de la visite.
- Lors de la visite, l'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse.
- Les dossiers financiers sont tenus sur les lieux.
- L'exploitant demande que le parent l'informe si l'enfant sera absent. Les parents sont avisés lorsqu'un enfant a une maladie transmissible.
- Observations:
Nourrissons : Pendant la visite les enfants s'amuse à l'extérieur.
2 ans : À mon arrivée les enfants s'amuse à l'extérieur.
3-4 ans : Les enfants font une activité de découpage. L'éducatrice discute avec les enfants concernant les parties du corps.
- Discussions avec l'éducatrice concernant la documentation et la planification et les exercices d'évacuation en cas d'urgence.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 02 août 2023

Date

original signé par
Véronic Thériault

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 août 2023

Date